

La ville de Courthézon soutient l'insertion professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans en attribuant une bourse au permis de conduire.

Bénéficiaires

L'Aide au Permis de Conduire s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, domiciliés à Courthézon depuis au moins 2 ans, ne disposant pas de ressources suffisantes pour financer cette formation. Les bénéficiaires de cette bourse doivent avoir un projet professionnel ou scolaire pour lequel l'obtention du permis est une nécessité. Les candidats à la bourse **doivent avoir débuté leur formation au permis de conduire**, puisque l'aide de la ville porte uniquement sur les cours de conduite et l'examen pratique. Ainsi, les jeunes doivent justifier de l'**obtention du code de la route et avoir passé une heure d'évaluation**. Cette aide ne concerne pas les jeunes passant la conduite accompagnée.

Instruction des dossiers

- ✓ Dépôt du dossier complet par le candidat en mairie;
- ✓ Instruction du dossier en vue de le présenter en commission d'attribution;
- ✓ Entretien entre le candidat, un agent de la collectivité et un représentant de la mission locale afin de planifier les étapes du projet;
- ✓ Le candidat s'implique activement dans son stage au sein de la collectivité, dans la conduite de sa formation en vue de l'obtention de son permis de conduire.

La ville de Courthézon conventionne avec l'auto-école OXYG'N afin qu'elle accueille les jeunes bénéficiaires de l'aide au permis de conduire.



VILLE DE
COURTHEZON
Jeunesse & Patrimoine

Hôtel de Ville
Parc Val Seille - 84350 Courthézon
Tél : 04 90 70 72 06

www.courthezon.fr - Application Vivons Courthézon



18-25 ans

AIDE
AU PERMIS
DE CONDUIRE

Participation au
financement
500 €



VILLE DE
COURTHEZON
Jeunesse & Patrimoine



POUR QUI ?

- ✓ Les jeunes de 18 à 25 ans, domiciliés à Courthézon

COMMENT

obtenir cette bourse* ?

- ✓ Retrait et dépôt des dossiers en mairie
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h
- ✓ Dossier téléchargeable sur le site internet de la ville www.courthezon.fr

*20 bourses attribuées par an



L'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

POUR QUI ?

COMMENT ?

QUELLES CONDITIONS ?



QUELLES CONDITIONS ?

- ✓ Avoir un projet professionnel ou scolaire
- ✓ Justifier de l'obtention du code de la route
- ✓ Réaliser un stage d'immersion professionnelle dans la collectivité
- ✓ Faire appel à l'auto-école OXYG'N sur la commune pour les leçons de conduite

